



Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCLARE METTRE EN VENTE UN TERRAIN LUI APPARTENANT ET QUI SE DÉCRIT COMME SUIT :

Le terrain désigné sous le numéro de **lot au numéro de cadastre 5-048-900, canton Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi** situé au **225, 2^e Rue Est à Palmarolle** est libre à la vente depuis le 28 avril 2020;

- Le coût du terrain de 5.70 \$ le mètre carré (905,80 m²) soit cinq mille cent soixante-trois dollars et six cents (5 163.06 \$), plus TPS de deux cent cinquante-huit dollars et quinze cents (258.15 \$), et TVQ de cinq cent quinze dollars et deux cents (515.02 \$), soit un total de cinq mille neuf cent trente-six dollars et vingt-trois cents (5 936.23 \$).
- Les frais d'arpentage de sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-sept cents (797.97 \$);
- Les frais de construction du réseau d'aqueduc et d'égout de six mille six cent trente-huit dollars et trente-six cents (6 638.36 \$);
- Pour un prix total de treize mille trois cent soixante-douze dollars et cinquante-six cents (13 372.56 \$).

Toute personne intéressée par l'acquisition dudit terrain doit en faire la demande par écrit à la Municipalité et ce, d'ici au 22 mai 2020.

DONNÉ À PALMAROLLE CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2020.

VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE P. I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P. I.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À AUTHIER, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2020, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2020.

VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE P. I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P. I.

